

Les consultations de prévention appelées à se développer

Chose promise, chose due. Dès son arrivée Avenue de Ségur, Xavier Bertrand avait déclaré haut et fort qu'il voulait booster la prévention. On ne peut pas dire que c'étaient des paroles en l'air. Dernière preuve de cette volonté politique: l'organisation des États généraux de la prévention.

Les 16 et 17 octobre, se tenaient à Paris les Assises nationales de la prévention qui avaient notamment pour but de faire remonter les initiatives de terrain existant déjà et d'en tirer des enseignements plus généraux. Bref, il s'agit maintenant de dépasser le seul cadre de l'expérimentation. Et là, le chemin est encore long. Cependant, « je ne laisserai personne dire que rien n'est fait en matière de prévention », a lancé le ministre. « Les actes de prévention font partie intégrante de notre pratique », a confirmé le Dr Pierre Chevrot, médecin généraliste invité aux Assises nationales. Malheureusement, toutes ces initiatives sont désordonnées et « tout repose encore sur le volontarisme, la passion individuelle, a regretté Philippe Lamoureux, directeur général de l'Inpes. Il faut entrer dans une phase de systématisation ».

Pour que la culture de la prévention se diffuse le plus largement possible, les participants ont tous appelé de leurs vœux que la prévention fasse partie intégrante de la formation initiale. « Et les modules ne doivent pas être optionnels », a insisté le pneumopédiatre Alain Grinfeld. Autre préconisation: industrialiser les programmes d'éducation thérapeutique pour quelques pathologies en utilisant des protocoles validés par les sociétés savantes.

D'autres pistes ont été explorées: une bonification des patients participant à des programmes d'éducation théra-



Le ministre a lancé l'idée d'une consultation gratuite pour les moins de 35 ans.

peutique, ne pas saucissonner la prévention par pathologie mais adopter plutôt des approches par secteur géographique ou par âge. Le ministre de la Santé lui-même a lancé l'idée de créer « une consultation de prévention gratuite pour les moins de 35 ans ». « Je voudrais aussi que l'ensemble des professionnels réfléchissent à la question de la prise en charge par les employeurs d'un certain nombre d'actes de prévention. »

La rémunération du « prescripteur naturel »

Reste maintenant à savoir si ces idées seront reprises et si les professionnels de santé sont prêts à s'engager. Pour Xavier Bertrand, il paraît évident que « la médecine de ville doit être fortement associée au mouvement, en se fondant sur les deux dispositions législatives des lois de 2004 concernant le médecin traitant et les consultations de prévention, qui ont d'ailleurs commencé à se mettre en place. Mais ce qui importe mainte-

nant pour les médecins, c'est d'alléger leurs tâches administratives afin de libérer du temps médical pour qu'ils puissent faire des consultations supplémentaires de prévention ».

Certes, mais il va falloir aussi réfléchir au mode de rémunération de ces consultations. Et là, les participants aux Assises nationales ne se sont pas montrés très loquaces. Le groupe de travail chargé de réfléchir à cette question s'est contenté de répondre: « La rémunération dépendra de la forme de l'acte. » Un peu court. Il faut dire que les médecins libéraux n'étaient guère représentés lors de ces Assises nationales. Or le médecin traitant a bien entendu été désigné comme le « prescripteur naturel » de la prévention et de l'éducation thérapeutique.

Espérons que, lors des futures assises régionales, les médecins de ville viendront faire part de leur expérience mais aussi de leurs attentes en matière de prévention.

> CÉCILE COUMAU